



2019-02-013-DR/RH

nomenclature: 4.1.7



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
Mme PICAT	procuration à	Mme MOUNIER
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT

ABSENTS EXCUSÉS

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

**2019-02-013-DR/RH - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder à la mise à jour réglementaire annuelle du tableau des effectifs 2019. Il précise que conformément à la réglementation, le tableau des effectifs est mis à jour régulièrement. Il doit également être joint en annexe au budget de la Commune.

Il rappelle que le tableau des effectifs au delà de son aspect réglementaire est un outil d'information et de gestion prévisionnelle important pour la Collectivité. Il permet de visualiser les postes budgétaires tout en distinguant les postes pourvus et les postes vacants. Il recense ainsi l'ensemble des postes de la collectivité par filière, cadre d'emplois et grade en précisant s'il s'agit d'emplois à temps complet ou non complet. L'obligation légale ne porte que sur les emplois titulaires et stagiaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise à jour du tableau des effectifs prend en compte plusieurs paramètres :

- Les évolutions et mouvements intervenus tout au long de l'année liés à des arrivées, des départs, des modifications de temps de travail ou encore les avancements et promotions des agents.
- Les évolutions prévisibles du tableau dans l'année 2019 (avancements, départs, créations de postes, transformations de postes liées à des éventuels avancements et promotions...)

Monsieur le Maire souligne enfin que comme les années précédentes, l'évolution du tableau interviendra tout au long de l'année pour permettre un ajustement au plus près des mouvements de personnel et des crédits budgétaires disponibles. Il précise à ce titre que le Conseil Municipal sera saisi des différentes modifications proposées tout au long de l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs des postes à temps complet et temps non complet 2018

Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets issus de l'application du PPCR (parcours professionnel carrières et des rémunérations) modifiant les grilles des cadres d'emploi de catégories A, B et C

Vu l'avis du Comité Technique sur les suppressions de poste en sa séance du 8 février 2019

Considérant qu'un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique

**DELIBERE****DECIDE DE CREER :**

CATEGORIE	FILIERE	NBR	COMMENTAIRES
CATEGORIE C	FILIERE ADMINISTRATIVE		
	Adjoint administratif ppl 2ème cl	1	Lié au retour d'un agent en disponibilité
	Adjoint administratif	1	Recrutement Agent d'accueil affaires gles
	FILIERE TECHNIQUE		
	Agent de maîtrise	1	Recrutement Agent de maîtrise Bâtiment
	FILIERE CULTURELLE		
	Adjoint du patrimoine	1	Recrutement Agent de médiathèque
TOTAL		4	

DECIDE DE SUPPRIMER les postes à TEMPS COMPLET suivants :

CATEGORIE	FILIERE	NBR	COMMENTAIRES
CATEGORIE B	FILIERE ADMINISTRATIVE		
	Rédacteur ppl 1ère cl	1	Régularisation après création de poste
	FILIERE TECHNIQUE		
	Technicien ppl 1ère cl	2	Départ à la retraite et radiation des cadres (suite à une disponibilité)
	Technicien ppl 2ème cl	1	Liés aux avancements de carrière
	Technicien	1	Liés aux avancements de carrière
	FILIERE CULTURELLE		
	Assistant conservation ppl 2ème cl	1	Mutation externe
CATEGORIE C	FILIERE TECHNIQUE		
	Agent de maîtrise ppl	2	Départ à la retraite + Démission
	Adjoint technique ppl 1ère cl	7	Liés aux avancements de carrière
	Adjoint technique ppl 2ème cl	2	Liés aux avancements de carrière
	FILIERE CULTURELLE		
	Adjoint patrimoine ppl 2ème cl	1	Radiation des cadres (suite à une disponibilité)
TOTAL		18	

DECIDE DE SUPPRIMER les postes à TEMPS NON COMPLET suivants :

CATEGORIE	FILIERE	NBR	COMMENTAIRES
CATEGORIE C	FILIERE TECHNIQUE		
	Adjoint technique (poste à 25h00)	1	Lié aux avancements de carrière
	TOTAL	1	

ADOpte le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet au 14/02/19 ci-annexé.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2019. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 15 février 2019
Le Maire

